



SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES
FINANCIERS

Ouagadougou, le

28 DEC 2020

N°2020 - 11/097 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants/étudiantes burkinabè en fin de cycle dans les **universités publiques marocaines** et souhaitant poursuivre leurs études de cycles Master, Ingéniorat ou Doctorat, qu'ils peuvent déposer auprès du **Service Culturel de l'Ambassade du Burkina Faso au Maroc** ou au **Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB)**, leurs dossiers de demande de bourses au titre de **l'année académique 2020-2021**.

I- Pour des études de cycle master et ingéniorat

❖ Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 27 ans au plus au 31 décembre 2020 ;
- être titulaire d'une licence des universités marocaines pour les études au master ;
- être titulaire d'une Licence ou d'un BAC + 2 des universités marocaines pour les études en ingéniorat.

❖ Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de pièces ci-après et doit être obligatoirement en deux (02) exemplaires :

- une demande manuscrite mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) timbrée à 200 F, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de succès de la licence ;

- une copie légalisée des relevés de notes des trois (03) ou deux (02) dernières années ;
- une attestation d'inscription en master ou en ingéniorat au titre de l'année académique 2020-2021.

II- Pour des études de doctorat

❖ Conditions d'éligibilité

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 30 ans au plus au 31 décembre 2020 ;
- être titulaire d'un master des universités marocaines.

❖ Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre les documents ci-après en deux (02) exemplaires :

- une demande manuscrite mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) timbrée à 200 F adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- une copie légalisée des diplômes ou des attestations de succès de la licence et du master ;
- les copies légalisées des relevés de notes des deux (02) dernières années ;
- une attestation d'inscription ou une lettre d'acceptation au doctorat.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **29 janvier 2021** à l'**Ambassade du Burkina Faso au Maroc** ou au **Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB)**.

N.B : Tout dossier incomplet est irrecevable.

**P/Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Mahamadou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques